

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 96 (2001)
Heft: 3

Artikel: Abandonner l'inventaire cantonal? : Un instrument utile à la préservation des paysages
Autor: Morisod, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un instrument utile à la préservation des paysages

Abandonner l'inventaire cantonal?

La direction des travaux publics du canton de Fribourg a décidé «d'abandonner l'inventaire cantonal des sites naturels et d'intérêt paysager» pour ne retenir que certaines «composantes» du paysage tirées des inventaires fédéraux (biotopes, ISOS, voies historiques, etc.), parce que cet inventaire de juin 1977 se serait révélé «inefficace».¹ Or les associations de sauvegarde ont au contraire constaté que cet inventaire topographique et les fiches auxquelles il renvoie sont des références d'une grande richesse d'information et une documentation des plus utiles dans la description des paysages, des nuisances et des dommages dont ils sont ou pourraient être l'objet. Cet inventaire est un outil de travail considérable et précieux qui devrait être complété et non pas abandonné.

Me Jean-Claude Morisod, Avocat et Président de la Société d'art public, Fribourg

La direction des travaux publics considère qu'il n'appartiendrait pas au canton de définir une politique de sauvegarde des paysages et qu'il lui suffirait de «coordonner les décisions émergeant des politiques sectorielles traitant des composantes du paysage.» (ibidem.) Cette attitude est insoutenable. Comment le canton pourrait-il en effet coordonner des décisions locales ou régionales sans définir les paysages ni affirmer sa volonté de les préserver? Comment répondrait-il à l'objection du vicomte: «Quelquefois le paysagiste, comme le poète, faute d'avoir étudié la nature, viole le caractère des sites. Il place des pins au bord d'un ruisseau, et des peupliers sur la montagne; il répand la corbeille de la Flore de nos jardins dans les prairies; l'églantier d'une haie sauvage porte la rose de nos parterres; couronne trop pesante pour lui.»²? Comment lui serait-il même possible de coordonner les plans locaux et régionaux sans inciter les collectivités locales, sans s'assurer des instruments de travail adéquats, ni s'entourer des conseils de paysagistes spécialisés?

Modèle et modelage

Le paysage est une part de l'appropriation humaine de la nature: une part abstraite, visuelle, auditive, émotive, sensible, affective, spirituelle, poétique, philosophique, artistique, symbolique; et une part concrète, réelle, utilitaire, économique, scientifique.³ Le paysage est un modèle et un modelage. Il est un modèle au sens éthique; un modelage au sens plastique. Il y a donc une sensibilité com-

mune au paysage naturel (WALTER, op. cit., p. 282): l'association bonheur et nature a engendré une sensibilité de compensation à des réalités économiques et sociales ressenties et vécues douloureusement (ibidem, pp. 282-283), porteuses d'espoir et de développement. Certes, à penser la nature, il faut se garder d'oublier l'homme (ibidem, p. 283).

Ce qui donne sens et beauté aux paysages, qui donc le dirait mieux que les poètes? Voici, parmi d'autres, deux visions du paysage par des écrivains les plus proches de Fribourg, qui laissent apparaître toute la dimension poétique d'un paysage et la nécessité de le préserver. FRÉDÉRIC WANDELÈRE: «Dans leurs fourrures d'argile / les vallées huilées de nuit / la pente où s'égarèrent les mots ... / Les collines frisonnent leur lumière / dans le vent dispersé.»⁴ Et CHARLES-ALBERT CINGRIA: «Fribourg déjà existait et ma rue et cette maison ou, du moins, ses fondements. Vous dire comme je l'apprécie serait parler en vain. D'abord parce qu'elle est penchée – penchée vers le précipice au fond duquel roule la Sarine – et que toutes les portes se ferment d'elles-mêmes à moins que vous ne les assuriez par un poids.»⁵

Image de la culture

«Le paysage est avant tout une image élaborée à partir de souvenirs, de mythes, de connaissances, bref de culture.»⁶ La connaissance de la représentation de ce monde changeant qu'est le paysage, bien qu'insaisissable dans sa totalité, est pos-

sible grâce à l'ensemble des représentations artistiques, picturales et littéraires (LUGINBUHL, op. cit. p. 11). Elles sont des critères objectifs d'évaluation de la qualité du paysage, comme l'exprime le rapport du plan directeur. Ce sont bien en effet des paramètres géographiques, culturels ou sociaux qui permettent «d'intellectualiser la notion de paysage».¹ La préservation du paysage – envisagée au même titre que la conservation des monuments historiques – est souvent taxée de passéisme accompagné d'une vision faussée de la campagne idyllique, lieu d'harmonie de sociétés villageoises heureuses et sachant gérer leur nature, en préservant ses qualités esthétiques (LUGINBUHL, op. cit., p. 252). Les rédacteurs du plan directeur avaient sans doute cette idée lorsqu'ils ont écrit que «la lenteur et la durée de ce processus continu donnent une impression de stabilité qui confère au paysage une valeur patrimoniale et historique»; et décidé de rejeter aux plans intercantonal, régional et local la définition du paysage pour ne plus l'assumer au plan cantonal. La notion de paysage est empreinte d'une part de subjectivité. On concédera donc volontiers aux rédacteurs du plan directeur que «cette part de subjectivité rendrait difficile la définition de caractères et d'objectifs permettant d'évaluer la qualité du paysage» (ibidem, p. 1); mais cette difficulté n'implique pas que la définition en serait impossible, d'autant que la sauvegarde du paysage est une obligation constitutionnelle et légale (cf. : art. 3, al. 2 LAT: «Le paysage doit être préservé.»); et que

l'inventaire des sites naturels et des paysages est une des études de base imposées par le droit fédéral (art. 6, al. 2 LAT).

Actualiser les études

L'intérêt des critiques formulées par les auteurs du projet de plan directeur dans la relation au paysage tient à ce que la préservation du paysage, comme représentation d'une beauté absolue, ferait oublier et perdre sa matérialité. Il faut donner au paysage un projet global pour le «rebâtir à la surface de la terre.» (LUGINBUHL, op. cit., p. 260.) Cet auteur refuse de voir dans le paysage une beauté absolue indépendante de toute matérialité. Il fait sienne une esthétique du natu-

rel, «la seule qui pourrait prétendre à fonder une philosophie de l'aménagement du paysage, résolument tournée vers la recherche du bien-être.» (ibidem, p. 262.)

Les spécialistes du paysage sont convaincus qu'est nécessaire la sauvegarde des paysages dans leur évolution. Pour cela, les études de base (carte et fiches) de 1977 doivent être actualisées et développées. Pour la société d'art public, cela implique que la carte et les fiches de l'inventaire des sites naturels du canton de Fribourg du 15 juin 1977 soient mises à jour et que le résultat en soit reporté au plan directeur cantonal comme cela avait été le cas sur la carte de coordination de juin 1987, ou peut-être mieux encore: sur

une carte spéciale comme en 1977. C'est ce qu'elle a proposé à la direction des travaux publics.

¹ Plan directeur du canton de Fribourg du 30 mars 2001, rapport explicatif, chapitre 3, chiffre 6 Paysage, p. 2.

² François-René de Chateaubriand, Lettre sur le paysage en peinture, Œuvres complètes, tome XXII, Ladvocat, Paris 1830 ; Rumeur des Âges, La Rochelle 1993, p.13.

³ François Walter, Les Suisses et l'environnement, Une histoire du rapport à la nature du 18^e siècle à nos jours, Zoé, Carouge-Genève 1990, 292 pages et sommaire, pp. 277 et 278.

⁴ Vellétaires, L'Âge d'Homme, Lausanne 1976, pp. 9-10.

⁵ Musiques de Fribourg, Œuvres complètes, L'Âge d'Homme, tome VIII, p. 12.

⁶ Yves Luginbuhl, Paysages, Textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours, la manufacture, Paris 1989, 268 pages, p. 11.

Le tronçon autoroutier de la N1 récemment inauguré a laissé des traces marquantes dans le paysage de la vallée fribourgeoise de la Broye

(photo Pilloud).

Der kürzlich eröffnete Autobahnabschnitt der N1 hat einschneidend in die Landschaft des freiburgischen Broye-Tales eingegriffen (Bild Pilloud).

